

Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 août 2009 à 20H30

L'an deux mille neuf, le trente et un août, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 25 août 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, M. FAURE

Absents excusés :

M. BOLE BESANCON (jusqu'à 21h20, point n°6), M. RISPAL, M. VICALVI, M. BOISSIE, Mme THOMAS,

Ont donné un Pouvoir :

M. BOLE BESANCON représenté par Mme KALLA (jusqu'à 21h20, point n°6)
M. RISPAL représenté par M. ROLLET,
M. BOISSIE représenté par M. CAMPION,
Mme THOMAS représentée par Mme FAVEL.

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de traiter un point supplémentaire en questions diverses:

- **Autorisation du Maire à défendre en justice dans le cadre du contentieux THUREL**

N°1. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Habitation	AD 534 44 rue de Mâcon	Sylvie CARTET	160 000€	M. et Mme SOLLIER Gérard
Habitation	AH 477 137 rue des acacias	Daniel VELAY et Marie-France JOLIVET	215 000€	M. SIVIGNON et Mme PONS
Habitation	AB 32 2313 rue de Mâcon	M. GUDEFIN Bernard	80 000€	M. GALLET Patrick

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 3 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°2. Acquisition gratuite de parcelles Chemin des garennes pour création de trottoirs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'acquisition d'une parcelle aux Cariats pour y réaliser une voie d'accès entre le lotissement des Acacias et la rue de Mâcon nécessite d'être reporté à un prochain conseil, car les discussions sont en cours avec le propriétaire Monsieur JACOB.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la réalisation des trottoirs prévus Chemin des garennes, du rond point du Pressoir au lotissement des Acacias, dans le cadre des travaux de voirie 2009 nécessite que la commune soit propriétaire des parcelles concernées, ce qui n'est pas totalement le cas actuellement.

La commune est propriétaire des parcelles suivantes : AC 643 (38m²), AC 861 (833m²).

Les parcelles suivantes sont à acquérir par la commune avec l'accord de leurs propriétaires actuels :

- AC 719 (83m²) et AC 560 (44m²) appartenant à Monsieur BLANCHARD René et Madame BLANCHARD Marie-Claire, épouse BOSVIEL,
- AC 704 (58m²) et AC 705 (11m²) appartenant à Madame ZIRPOLI Madeleine,
- AC 531 (1631m²) nécessitant une division parcellaire et appartenant à Monsieur et Madame GIMARET,
- AC 547 (155m²) appartenant à Madame CHARRIN Hélène,
- AC 544 (184m²) appartenant à Madame CHARRIN Jeannine,
- AC 553 (36m²) appartenant à Madame MOREL Suzanne, épouse GAY et Mademoiselle GAY Marie-Claude,
- AC 558 (1014m²) nécessitant une division parcellaire et appartenant à Monsieur et Madame COURTIAL Jacques et
- AC 673 (236m²) appartenant à Monsieur et Madame LECUELLE Jean.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles AC 719, AC 560, AC 704, AC 705, AC 547, AC 544, AC 553 et AC 673 et en partie (pour la portion nécessaire à l'alignement de la voirie et des trottoirs) les parcelles AC 531 et AC 558.

Décide de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition,

Et **autorise** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les actes à intervenir.

N°3. Approbation de la Convention avec le Syndicat des Eaux et la SDEI relative à la mise en place d'un dispositif de pré-localisation radio de fuites d'eau

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur CAMPION présente à l'Assemblée le texte d'une convention à signer avec le Syndicat des Eaux et la SDEI concernant la mise en place d'un dispositif de pré-localisation radio de fuites d'eau.

Il explique que le dispositif de détection permanente est fondé sur l'écoute du réseau à partir de 35 enregistreurs installés directement dans des bouches à clé de vannes de réseaux ou de branchements. Chaque enregistreur est équipé d'un émetteur radio. L'ensemble des appareils communique avec un récepteur qui relaie, via le réseau GSM, les informations à un serveur informatique. L'analyse des données ainsi enregistrées permet de détecter et de réparer les fuites non apparentes dans les meilleurs délais garantissant ainsi une meilleure exploitation de la ressource du Syndicat.

Les équipements installés comprennent :

-un récepteur, relié par câble à une antenne réceptrice, installé sur la plate-forme sommitale de la Tour des Minimes, pour récolter les données transmises par les pré-localisateurs radio situés dans un rayon d'environ 1 kilomètre. Cet équipement, installé dans un coffret de dimensions réduites, est relié à une alimentation électrique 220V, dont la consommation est de 12 Wh. Les frais de raccordement seront pris en charge par la SDEI.

-35 antennes relais, dites booster, installées principalement sur les candélabres du réseau d'éclairage public à une hauteur d'environ 3 mètres pour limiter l'empreinte visuelle et diminuer le risque de vandalisme. Ces boosters relaient les communications entre le pré-localisateur et les récepteurs. Ils sont dotés de batterie et ne nécessitent donc aucun raccordement au réseau électrique.

Madame LONG demande qui prend en charge les dégâts en cas de foudre. Monsieur CAMPION répond que ce sera la SDEI et le Syndicat des Eaux.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 25 voix favorables et une abstention (Melle ALTHEN),

-Approuve la convention à passer avec le Syndicat des Eaux et la SDEI et autorise l'installation ainsi que les opérations d'entretien et de maintenance des équipements installés sur la Tour des Minimes et sur les candélabres d'éclairage public sans rémunération ni indemnité d'aucune sorte,

- Accepte** de supporter le coût de la consommation d'électricité du récepteur,
- Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir.

N°4. Rapport d'activités 2008 de la SEMCODA

Vu l'article L. 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Françoise MARAIS, déléguée de la commune, présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2008 de la SEMCODA,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le rapport d'activités 2008 de la SEMCODA.

N°5. Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif – exercice 2008

En application de l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu les articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur CAMPION présente au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, collectif et non collectif, établis par la Communauté de communes de Montmerle 3 Rivières (exercice 2008).

Monsieur PROST demande depuis quand la station d'épuration est en service. Monsieur CAMPION répond que c'est le cas depuis une semaine et précise que Montmerle est désormais raccordée à cette nouvelle station, l'ancienne restant toutefois en activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2008.

Et **précise que ces rapports annuels sont mis à disposition du public** en mairie et au siège de la Communauté de communes de Montmerle 3 Rivières.

N°6. Présentation de la foire 2009

Monsieur ROLLET présente à l'Assemblée le projet 2009 de la foire et notamment les modifications mises en place :

- foire commerciale sur deux jours,
- parkings gratuits,
- emplacement des chevaux à la corde sur le parking du mini-golf,
- mise en place d'un pôle « Energies renouvelables ».

A ce jour, 186 exposants ont réservé et payé leur emplacement, pour près de 20 000€.

L'épreuve qui devait se dérouler le long du bord de Saône a été annulée faute de compétiteurs.

Les boxes seront mis en place jeudi.

La sono fonctionnera samedi et dimanche. Elle sera assurée par un nouveau prestataire (Avril Sono).

Un pôle sécurité sera installé salle des Magnananelles, avec gendarmes et pompiers.

Sur le parking du camping, une démonstration de sécurité routière sera organisée en collaboration avec la CCM3R.

Le spectacle qui sera développé les deux jours sur la carrière aura pour thème le western. Les poneys seront également présents.

Le pont sera fermé durant deux jours.

Monsieur CAMPION sollicite la participation des conseillers pour seconder le personnel en charge des barrières le samedi et le dimanche matin. Il inscrit les conseillers volontaires.

N°7. Motion concernant la sécurité dans la commune

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée d'une réunion de travail qui s'est tenue le lundi 24 août 2009 concernant les multiples problèmes intervenus depuis l'été sur la commune et particulièrement en bord de Saône, de la rue du Port à l'allée de la Saône (en 2008, les problèmes se situaient plus au nord, au square). Il n'y a pas de solution simple, si ce n'est de faire appel à une augmentation des effectifs de gendarmerie et des arrêtés municipaux qu'il faudra faire appliquer par la police municipale et la gendarmerie.

Face à l'augmentation des incivilités, les moyens dont dispose la mairie sont insuffisants et Monsieur le Maire propose de lancer une pétition municipale pour réclamer des moyens plus importants.

Il rappelle les démarches effectuées et en cours. Des courriers ont été envoyés à Monsieur le Préfet, à Madame la Procureur de la République, à Monsieur le Député Michel VOISIN (pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie à Montmerle) et à Monsieur le Colonel AUBANEL, Commandant du groupement de gendarmerie de l'Ain, pour solliciter de l'aide. Un courrier sera adressé à SPAR et à SIMPLY Market pour leur demander de respecter la réglementation concernant la vente d'alcool aux mineurs en vérifiant l'âge des jeunes clients. Monsieur le Maire présente également deux arrêtés municipaux qu'il devrait signer dès demain concernant l'interdiction de consommation d'alcool et l'interdiction d'attroupement sur la voie publique de 20h à 6h du matin.

Madame FAVEL propose qu'on donne un horaire spécifique pour les mineurs. Madame FERMOSELLE demande si on peut chiffrer le nombre de mineurs qui circulent sur la voie publique. Monsieur le Maire répond entre 15 et 40. Monsieur PROST demande si on a une idée du profil de ces jeunes. Monsieur le Maire répond que les jeunes font surtout du bruit et obstruent les entrées des propriétés. Monsieur BOLE BESANCON ajoute que ce sont des

jeunes de 15 à 25 ans. Madame FERMOSELLE demande s'il y a eu des délits constatés pour des mineurs et si les parents ont été convoqués. Monsieur le Maire répond que c'est le cas et propose d'y revenir plus tard.

Monsieur le Maire demande l'appréciation du Conseil sur le nombre de personnes à indiquer dans l'arrêté, le nombre de 5 étant proposé, celui de 10 est finalement retenu.

Monsieur BERGERY indique qu'une famille ou deux familles de 5 personnes qui circulent à 20h pourrait être considérées comme un attroupement. Il considère également que l'heure proposée n'est pas assez tardive.

Monsieur CHAVENT demande qui va faire appliquer les arrêtés. Monsieur le Maire répond que ce sera la police municipale et la gendarmerie, laquelle a besoin d'un arrêté pour intervenir. Monsieur CHAVENT considère que la gendarmerie n'a pas les moyens de faire appliquer les arrêtés, ou alors il lui faudrait pouvoir assurer une présence permanente.

Madame FERMOSELLE rappelle que, lors de la réunion du lundi 24 août, tous les conseillers présents ont été unis sur le sujet de la sécurité.

Monsieur le Maire propose une nouvelle réunion pour parler du côté technique et savoir notamment quels sont les éléments indispensables à préciser dans une demande d'intervention, afin d'éviter le quiproquo intervenu ce samedi entre Monsieur CHAVENT et la gendarmerie.

Monsieur le Maire suspend la séance et propose d'entendre Monsieur FAUVETTE, présent dans la salle. Monsieur FAUVETTE explique les nuisances subies tout l'été : des jeunes installés sur les bancs du square avec la radio des voitures branchée au maximum toute l'après-midi empêchant les habitués de venir se reposer sur les bancs, des menaces, des dégradations et des nuisances sonores jusqu'à une heure avancée de la nuit. Il précise que ce sont toujours les mêmes jeunes, qu'il y a parmi eux des meneurs, certains venant du Rhône. Il ajoute que la nuit de samedi, où une opération de gendarmerie était annoncée, il n'a vu aucun gendarme et a décidé de porter plainte pour les faits intervenus dans la nuit. Les gendarmes ont reconnu qu'ils n'ont pas beaucoup de moyens et qu'ils doivent prendre les jeunes sur les faits pour pouvoir verbaliser. Il explique que lorsqu'il rentre chez lui il a le ventre noué et Madame FAUVETTE ajoute qu'elle a la hantise du soir. Madame MARAIS suggère qu'une solution pourrait être l'interdiction de circuler en voiture dans ce secteur. Monsieur FAUVETTE apprécie cette proposition. Monsieur le Maire témoigne son soutien et sa compréhension pour la détresse de Monsieur et Madame FAUVETTE.

Monsieur le Maire lit le courrier qui est destiné aux commerces SPAR et SIMPLY. Monsieur CHAVENT précise que SIMPLY n'étant pas situé sur la commune, il faudrait demander au Maire de Montceaux de l'envoyer. Monsieur le Maire souhaite néanmoins transmettre ce courrier au directeur de Simply Market.

Monsieur le Maire ajoute la modification du plan de circulation, évoquée par Monsieur FAUVETTE, et les zones vélos, comme pistes d'action envisagées suite à la réunion de travail. Il propose d'envoyer un courrier au Préfet pour relater les dispositions prises et solliciter une audience afin d'évoquer les problèmes de la commune et le besoin en effectifs de services de sécurité. Monsieur BOLE BESANCON suggère de transmettre un état de

toutes les dégradations subies depuis quelques mois et l'ensemble des courriers reçus sur le sujet.

Monsieur le Maire propose de finaliser la rédaction du courrier destiné au Préfet dans le cadre d'une réunion de travail. Monsieur PROST suggère que la commission sécurité prévue mardi soir traite de ce point.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le lancement d'une pétition municipale. Monsieur PROST propose de reporter cette proposition, pour mettre en avant l'action de la commune, avec les actions proposées par le Maire plutôt qu'un aveu d'impuissance. Monsieur CHAVENT propose de prendre plutôt une délibération pour soutenir la démarche du Maire concernant le courrier adressé au Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Constate une augmentation importante des dégradations, des incivilités et des nuisances au sein de la commune, particulièrement en bord de Saône, depuis le début de l'été,

Soutient la démarche du Maire envers Monsieur le Préfet pour solliciter des moyens supplémentaires.

N°8. Autorisation du Maire à défendre en justice : contentieux THUREL

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite à une demande préalable adressée à la commune en date du 18 mai 2009 et à la réponse faite en date du 13 juillet 2009, Monsieur THUREL Jean-Yves a décidé d'introduire une requête, enregistrée au Greffe du Tribunal Administratif de Lyon le 7 août 2009 et visant à la condamnation de la Commune à 108 400,41€ au titre des heures supplémentaires rédamées entre 2005 et 2009 et à 2 500€ à titre de dommages et intérêts pour harcèlement moral.

Il convient donc pour la commune d'assurer sa défense dans l'action intentée contre elle, en présentant des écritures en défense. En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser, par la présente délibération, à assurer cette défense et à représenter la Commune devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été évoqué lors des deux précédentes réunions du conseil municipal. Il proposera de prévoir une provision lors d'un prochain conseil.

Mademoiselle ALTHEN demande si cet agent est maintenu dans son poste.

Monsieur le Maire répond que la notion de gardiennage est un aspect essentiel de son contrat et est au centre de ses réclamations.

Madame FERMOSELLE, ainsi que d'autres membres du Conseil, s'étonnent que cette réclamation apparaisse aujourd'hui. Monsieur le Maire répond que la contestation date depuis le début du contrat de travail (2001) et que pour pallier la difficulté un second poste d'assistante a été créé et budgété en 2009.

Monsieur le Maire indique que l'accusation de harcèlement moral est liée à des demandes d'explication notamment en matière de dépenses, ce qui correspond selon lui à un questionnement normal dans le cadre d'une bonne gestion.

Monsieur PROST demande si la commune a un cabinet attitré. Monsieur le Maire répond que la commune travaille habituellement avec un cabinet, mais que pour ce dossier, il envisage de solliciter un autre cabinet.

Madame FERMOSELLE demande s'il y a eu un dialogue avec cette personne. Monsieur le Maire répond que la discussion est difficile.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

-Autorise Monsieur le Maire à assurer la défense de la Commune et à représenter celle-ci devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le cadre du présent contentieux.

-Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Informations du Maire

-Le restaurant Emile JOB se plaint d'une perte de chiffre d'affaires de 10 000€ à cause de la foire et souhaite connaître la raison d'une organisation sur deux jours.

-Note de l'INSEE concernant l'organisation du recensement avec le montant de la dotation forfaitaire allouée à la commune (7 967€). Monsieur le Maire précise que Corinne DELORME, la Secrétaire Générale, sera le coordonnateur communal comme lors du précédent recensement.

-Remerciements de Madame CIVELLI pour son centième anniversaire.

-Livre de presse du Grand Fond Bressan.

-Les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre. Monsieur CAMPION rappelle les permanences des conseillers.

-Notification de la CAF pour le paiement d'une subvention de 4 511,03€ concernant la garderie périscolaire.

-Compte rendu de l'Assemblée Générale de Hélianthe

-Le rapport d'activités 2008 d'Aéroports de Lyon est à disposition au secrétariat.

-Le bilan du trafic routier 2008 sera présenté fin septembre car des discussions sont en cours au sein de la CCM3R.

Rapport des Commissions

-Commission Commerce, Artisanat, Emploi, Economie :

Mademoiselle ALTHEN évoque deux points : réunion le 9 septembre avec l'Union des commerçants et projet de mise en place de panneaux d'information qui seront prochainement installés devant la mairie et les deux écoles, pour y afficher les informations administratives.

Le marché artisanal sera reconduit en juillet 2010. Il n'est pas prévu de réaliser deux dates la même année afin de conserver le principe d'un événement festif à l'entrée de la période estivale et pour éviter le phénomène de lassitude.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA indique que l'opération brioches, au profit de l'ADAPEI, est renouvelée le samedi 10 octobre et demande la disponibilité des conseillers municipaux pour y participer. Monsieur CHAVENT souhaiterait avoir connaissance des comptes de l'ADAPEI. Madame KALLA précise que le Directeur, après avoir quitté l'association, réclame de l'argent et ajoute qu'elle s'est également préoccupée de cette question, pour s'assurer que l'action bénévole fournie au bénéfice des activités de l'association ne serve pas au profit d'un ancien salarié.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION évoque des problèmes d'affaissement de trottoirs, la réfection de la rue de Lyon et de la rue Saget prévue courant septembre, ainsi que la réfection des façades rue de Saint-Trivier (nouveau parking à l'emplacement de la maison Journet).

Il propose de réunir la commission travaux pour finaliser le dossier des travaux de voirie. La date du jeudi 10 septembre à 16h30 est fixée.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Monsieur ROLLET remercie les services techniques pour le travail conséquent concernant la préparation de la foire. Il signale qu'une exposition de patchwork aura lieu durant la foire.

Il présente le bilan de la fréquentation du camping.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON indique que les barrières vont être livrées prochainement. Leur installation sera programmée avec les services techniques.

Le coussinrail est prêt à être livré, son installation sera également programmée avec les services techniques.

Le forum des associations a lieu le 13 septembre, place du marché ou, en cas de mauvais temps, à la salle des fêtes.

Prochaine réunion de la commission le 1^{er} septembre à 20h30.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur TIRABOSCHI voudrait connaître les dates de l'opération prévention routière qui devait avoir lieu à GENOUILLEUX. Monsieur BOLE BESANCON présente le programme prévu en septembre et octobre en matière de prévention routière dans le cadre de la Communauté de Communes. La date concernant GENOUILLEUX n'est pas encore précisée.

-Madame DESCHER évoque les dégradations des jeux du parc de la batellerie. Monsieur CAMPION confirme que les dégradations constatées étaient volontaires et nécessitent le remplacement de pièces et la vérification des jeux par la société Proludic.

-Madame FAVEL demande si le panneau indicateur de vitesse pourra être installé avenue de THIOLLET, sachant qu'il s'agit d'une voie départementale. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible.

-Madame FAVEL indique que le sens interdit a été installé au nouveau rond point qui empêche les habitants du lotissement les Brosses d'y accéder, alors qu'avant les travaux un panneau indiquait que le sens interdit commençait après l'entrée du lotissement rue de Châtillon.

-Monsieur PROST demande si l'abri bus du rond-point du pressoir va être mis en place. Monsieur CAMPION répond que la commande n'est pas réalisée dans l'attente du remboursement de l'assurance.

-Monsieur LAMURE demande si les portiques (gabarits de hauteur) de la zone industrielle vont être réinstallés. Monsieur CAMPION répond qu'il doit faire le point avec la communauté de communes.

-Madame BONNEL demande si la terrasse du Saône Bar a fait l'objet d'une convention avec la mairie. Monsieur le Maire répond qu'un arrêté a été pris et qu'un problème d'heure a été constaté, puisque aucune heure limite n'a été posée pour les autres terrasses. Madame BONNEL constate que cette terrasse monopolise une place de stationnement et ajoute que des personnes s'interrogent. Mademoiselle ALTHEN indique qu'il s'agit de soutenir le commerce local et Monsieur BOLE BESANCON rappelle que des places de stationnement ont été créées à côté de l'église.

-Madame FERMOSELLE demande quand les passages piétons vont être refaits rue de Châtillon devant l'école. Monsieur le Maire répond que plusieurs travaux de marquage vont être refaits dans la rue.

-Madame FERMOSELLE indique son soutien à Monsieur et Madame FAUVETTE et à Monsieur CHAVENT pour les nuisances subies, et précise qu'elle est très sensibilisée, comme tout le conseil, à ce problème.

-Madame FERMOSELLE félicite l'équipe des services techniques pour le fleurissement.

-Monsieur CHABERT indique qu'on lui a fait remarquer que, concernant les décorations des ronds-points, le pêcheur est petit en comparaison du rond-point grenouille.

-Mademoiselle ALTHEN indique que la visibilité n'est pas bonne entre le boulevard de la République et la rue de Saint-Trivier. Monsieur BOLE BESANCON répond que le sujet doit être traité par la police municipale.

-Mademoiselle ALTHEN demande quand la rampe handicapée sera réalisée. Monsieur le Maire répond que le projet sera réalisé en deux étapes pour assurer l'accessibilité à l'intérieur de la mairie. L'APAVE est sollicitée pour une prestation d'aide et de conseil.

-Mademoiselle ALTHEN demande si les membres du conseil ont vu le film Home et évoque l'idée d'une projection dans la salle des fêtes.

Monsieur le Maire souhaite une bonne rentrée à tout le monde et un bon anniversaire à Roland FAURE.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h35.